

Les aides à destination des alternants>>

2025

uniquement pour les alternants de moins de 30ans



POUR SE LOGER, les aides d'Action Logement :

ActionLogement 

- L'AIDE MOBILI-JEUNE® :

est une **subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer.**

Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours (soit deux versements représentant chacun 6 mois).

Votre demande doit être déposée 3 mois avant la date de démarrage de votre cycle de formation ou **jusqu'à 6 mois après cette date.**

- L'AVANCE LOCA-PASS®:

permet de **verser immédiatement le dépôt de garantie** demandé par votre bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois.

Son montant est de 1 200 € maximum.

- VISALE :

une **caution** accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.

Pour consulter toutes les aides et effectuer vos démarches en ligne: <https://www.actionlogement.fr/>



La prime d'activité :



une aide financière attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales afin d'encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer. La demande de prime d'activité se fait par le biais d'un téléservice ou auprès de la Caf ou de la CMSA.

Consultez le site de la CAF pour effectuer une simulation ou votre demande de prestation : <http://www.caf.fr/>



Les aides spécifiques :



Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter l'AGEFIPH. L'employeur qui vous recrute en contrat de professionnalisation peut aussi bénéficier d'une aide.

<https://www.agefiph.fr/>

Direction de la Formation Professionnelle Continue — DFPC
Pôle Alternance

Bât. B25 bis - 4 bis rue Marcel Doré
TSA 91 110 - 86073 Poitiers Cedex 9

dfpc.alternance@univ-poitiers.fr — www.univ-poitiers.fr/formation-professionnelle-continue — 05 49 45 46 47

